



CONTRAT D'ABONNEMENT PARTICULIER

Conformément aux clauses et conditions de règlement du Service de l'Eau de la Ville de Vrécourt en date du 31 mai 2013

Date d'effet du contrat :

Adresse du point d'installation :

Compteur matricule :

Index relevé :

❖ RENSEIGNEMENTS ABONNE PAYEUR :

Mr - Mme(1) Nom : Mr - Mme - Mlle*(1) Nom :

Prénoms : Prénoms :

Date de naissance : Date de naissance :

Lieu de naissance : Lieu de naissance :

Adresse de facturation :

Ville : Code Postal :

Tél. : Portable : Courriel :

Qualité(1) : propriétaire - locataire - syndic - tuteur - curateur *(1) conjoint - concubin – colocataire

❖ RENSEIGNEMENTS PROPRIETAIRE :

Mr - Mme(1) Nom : Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Tél. : Portable : Courriel :

Le(s) soussigné(s) reconnaît avoir pris connaissance du règlement du Service et s'engage à respecter l'ensemble de ses dispositions. L'abonné est réputé responsable du paiement des factures jusqu'à la date de demande de résiliation de son contrat d'abonnement.

Lu et approuvé,

SIGNATURE DU / DES ABONNE(S) PAYEUR(S) :

A Le.....

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner, sans retard, le présent contrat dûment complété, daté et signé à :

La Mairie de VRECOURT, 1 Grande rue – 88140 VRECOURT

(1)- *barrer les mentions inutiles*

La Commune de Vrécourt, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que le traitement n'est licite que dans la mesure où il est nécessaire à l'exécution d'un contrat pour le ou les finalités spécifiées dans le présent document, conformément au b) de l'article 6 du règlement général sur la protection des données (RGPD) ;

Les données recueillies sont nécessaires à l'établissement de ce contrat d'abonnement. Elles sont destinées exclusivement à la Commune de Vrécourt. En aucun cas elles ne seront rendues accessibles à des tiers sans votre accord exprès le cas échéant. Ces données sont conservées au plus, 15 jours après l'exécution du contrat de location.

Article 6, b du RGPD :
Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (dite « Informatique et Libertés ») modifiée ainsi qu'aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) « RGPD », vous bénéficiez d'un droit d'accès ; des droits d'effacement, de rectification et de limitation des informations vous concernant ; du droit à la portabilité de vos données et du droit de définir le sort de vos données après votre mort et de choisir à qui la collectivité devra communiquer (ou non) les données à caractère personnel concernées.